



EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 juillet 2015 à 20 heures

L'an deux mille quinze, le 16 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BEAUFILS, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme BLANCKAERT, M. CAILLIET, Mme GOUGEON, M. CLAUIN, M. CAVE, M. JOUVEAUX, Mme TANNIOU, M. FORTUNE, M. GAWIN, M. BLANFUNAY, Mme DUPILLE, Mme EMBAREK, M. PILINSKI, Mme BONNETTE.

ABSENTS EXCUSES : M. LANGLOIS, Mme BROCHARD (pouvoir à M. BEAUFILS), Mme GIEHMANN, Mme PRUDHOMME (pouvoir à Mme BLANCKAERT), Mme TANFIN, Mme SEGAREL GEER, M. ELISA, M. LE BOT (pouvoir à M. CAILLIET), M. QUILLET, Mme RIDOU, M. BAUSMAYER, M. TARAVELLA.

Madame Sabrina EMBAREK a été élue secrétaire de séance.

--*--

1) Travaux de voirie 2015 : Autorisation de signer le marché

Un ensemble de travaux de modernisation des voiries communales a été décidé pour l'année 2015, et a fait l'objet d'un cahier des Charges par le bureau d'Etudes, et d'une consultation pour la recherche d'une entreprise.

Après appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 et 29 juin 2015, a procédé à l'examen des propositions reçues, et a retenu l'entreprise COLAS, pour effectuer un ensemble de travaux dans la commune, dont le montant s'élève à la somme de 67 171,64 €uros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine à l'unanimité, le choix de la Commission d'Appel d'Offres et retient la société COLAS, dont le montant s'élève à la somme de 67 171,64 €uros HT, et autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces du dossier.

2) Aménagement de la cour de l'école primaire : Autorisation de signer les marchés

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 mai 2015 désignant le bureau d'études Arc en Terre, Maître d'œuvre de l'opération « aménagement de la cour de l'école primaire G. Delamare »,

Vu le dossier de consultation des entreprises présenté lors de la séance du 4 juin 2015, Après appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 juin 2015, a procédé à l'ouverture des plis.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 juillet 2015, a procédé à l'examen des propositions reçues, et a retenu les entreprises suivantes :

		Société	Montant HT en € avec PSE	Montant HT en € sans PSE
Lot n°1	VRD	COLAS	174 909,14 €	165 901,14 €
Lot n°2	Gros œuvre bâtiment	VALLETTE	22 398,00 €	22 398,00 €
Lot n°3	Charpente Bois- métal.	POIXBLANC	45 170,29 €	45 170,29 €
Lot n°4	Couverture	SAUVAL	11 094,31 €	11 094,31 €
Lot n°5	Clôtures	CNC CLOTURES	33 235,10 €	25 840,10 €
Lot n°6	Pergola métallerie	CMB	50 028,00 €	39 303,00 €
Lot n°7	Mobiliers & jeux	INFRACTUEUX		
Lot n°8	Plantations	STEEV	10 287,60 €	10 287,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine à l'unanimité, le choix de la commission d'appel d'offres, et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes pièces du dossier.

3) Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Reporté

4) Association Sportive du Collège Louis Anquetin : Demande de subvention

Reporté

5) Association Les Coccinelles : Demande de subvention

Vu la demande de subvention formulée par l'Association Les Coccinelles, afin de maintenir le budget de l'association jusqu'à la fin de l'année 2015, et commencer l'année 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, le versement d'une subvention de 10 000 €uros à l'association Les Coccinelles.

6) Ecole de Musique : Demande de subvention

Vu la demande de subvention exceptionnelle de la Chorale de l'Ecole de Musique d'un montant de 700 €uros pour l'organisation d'une cérémonie commémorative de la Guerre 14-18, le 7 novembre prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, le versement exceptionnel d'une subvention de 700 €uros à l'association Ecole de Musique et de danse d'Etrépany – Chorale.

7) Opération de réhabilitation de 3 classes et de la salle informatique de l'école primaire G. Delamare : Demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de reconduire en 2016 une opération de rénovation de trois classes et de la salle informatique au groupe primaire G. Delamare, opération comprenant la rénovation de peinture, abaissement des plafonds et installation d'un nouvel éclairage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'opération de rénovation de trois classes et de la salle informatique au groupe primaire G. Delamare, et sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure une subvention la plus élevée possible.

8) Décision modificative : Eclairage public rue Joliot curie

Vu la nécessité de renforcer l'éclairage public rue Joliot Curie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la modification budgétaire suivante :

	Opération 2015/07	Dépenses imprévues - 020
BP 2015	5 000 €	56 202
DM 4	+ 8 000 €	- 8 000 €
Total BP après DM	13 000 €	48 202 €

9) Décision modificative : Installation de deux abris bus

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 2014 décidant l'installation de deux abris bus – un à l'école maternelle et un au hameau de la Broche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la modification budgétaire suivante :

	Opération 2015/21 Investissements nouveaux	Opération 2015/16 Installation Abris bus
BP	130 000 €	
DM 5	- 13 700 €	+ 13 700 €
Total BP après DM	116 300 €	13 700 €

10) Classe de neige : Demande de subventions

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de la candidature présentée par Monsieur le Directeur de l'École primaire Georges Delamare, pour le départ de deux classes, CE1 et CLIS, en séjour de neige pour l'année 2015-2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide le départ des deux classes en séjour de neige pour l'année 2015-2016
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier,
- et sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure, une subvention la plus élevée possible, dans le cadre des Aides Départementales aux classes d'environnement

Adopté à l'unanimité.

11) SYGOM : Dotation de bacs destinés aux ordures ménagères

Monsieur le Président du SYGOM nous informe que les administrés qui souhaitent se doter d'un bac à ordures ménagères aux normes en vigueur, le SYGOM participera à un remboursement d'un montant forfaitaire de 15 €uros et demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité, un avis favorable

12) Questions diverses.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Le présent extrait sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville, en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.